

+ NUMEROS D'URGENCE +






Quelles informations communiquer en cas d'urgence ?

- **L'appelant** : votre nom, votre fonction et votre adresse complète, ainsi que la situation exacte de l'habitation ou le lieu précis de votre position (étage, pièces en enfilades...)
- **La victime** : l'âge, l'état de santé (conscience, respiration, hémorragie...)
- **Le problème** : les circonstances (ce qu'il s'est passé...);
la nature du problème (chute, brûlure, malaise...);
Les circonstances particulières : victime coincée, inaccessible...

Veiller à ne raccrocher le téléphone qu'à la demande de l'opérateur !

Surveiller la victime jusqu'à l'arrivée des secours. Si son état s'améliore ou s'aggrave, retéléphoner au 112 pour les avertir.

Autres services spécialisés ou médecin de référence du milieu d'accueil :

- Police  
- Centre Antipoisons  (pour toute suspicion d'intoxication, gratuit, 24h/24) → **070 245 245**
- Médecin référent :
- Service hospitalier le plus proche (n° du service d'urgences) :
- AVIQ* (cellule de surveillance des maladies infectieuses) pour la région wallonne au **071 337 777** (pour les maladies à déclaration obligatoire comme la rougeole, la coqueluche, la tuberculose, l'hépatite A ou la méningite).
- Vivalis.brussels* (service de l'inspection de l'hygiène) pour la région Bruxelles-Capitale au **02 552 01 91** ou **0490 52 28 23** (pour les maladies à déclaration obligatoire comme la rougeole, la coqueluche, la tuberculose, l'hépatite A ou la méningite).

→ CONTACTS

- Agent(s) ONE :
- Administration Subrégionale ONE :
- Personnel psycho-médico-social du SAE :

Avoir des compétences en matière de secourisme permet d'assurer au mieux les gestes de 1^{ers} soins dans l'attente des secours. Il est donc vivement recommandé de se former de manière régulière.

* Le week-end et les jours fériés.

